LOT N° 6

ASSURANCE DES ETUDIANTS ERASMUS +

Les présentes CONDITIONS PARTICULIERES sont régies par les CONDITIONS GENERALES des assureurs et y dérogent en tant que de besoin.
Toutefois, les dispositions des CONDITIONS GENERALES qui seraient plus favorables aux assurés demeureraient applicables.

EFFET :	**01/01/2027**	**DUREE :**	**4 ans**
ECHEANCE :	**01/01**	**PREAVIS :**	**6 mois**

SOMMAIRE

PARTIE I. DEFINITIONS – EVENEMENTS GARANTIS **3**

PARTIE II. TABLEAU DES LIMITATIONS ET FRANCHISES **6**

PARTIE I : DEFINITIONS - EVENEMENTS GARANTIS

Activités assurées :

Les Masters Erasmus Mundus sont des programmes d'études de haut niveau dispensés par un consortium d'universités et financés pour 6 ans par l'Union Européenne (une année préparatoire + quatre cohortes d'étudiants).
Les étudiants effectuent leurs deux années de Master dans deux ou trois universités du consortium. Ce cursus débouche sur l'obtention d'un diplôme commun ou de diplômes conjoints.
L'Université de Lille assure la coordination et la gestion d'au moins sept Masters Erasmus Mundus :

- BIOPHAM en Physique (FST) ;
- STRAINS en Mécanique des solides (FST) ;
- MITRA « Migration internationale » sur les études des dynamiques migratoires (FLCS) ;
- GOALS « Governance and Administration of Leisure and Sports » en management du sport (UFR3S) ;
- WOCC "International Master in Contemporary Challenges in the World of Work" (FaSEST) ;
- S-DISCO "International Master in Sustainable Drug Discovery" (UFR3S) ;
- EMMaH "Medical Technology and Healthcare Business" (UFR3S).

Cette liste de Masters n'est pas exhaustive. En effet, en cours d'exécution, des changements peuvent survenir dans les agréments délivrés par l'Union Européenne affectant les Masters concernés par le programme Erasmus Mundus.

Destinations possibles

BIOPHAM : Lille (France), Pise (Italie), Barcelone (Espagne), Katowice (Pologne)

WOCC : Madrid (Espagne), Rome (Italie), Bruxelles (Belgique), Buenos Aires (Argentine), Laval (Québec)

STRAINS : Lille (France), Louvain-la-Neuve (Belgique), Wroclaw (Pologne), Athènes (Grèce), Rende (Italie)

MITRA : Belgique (Université Libre de Bruxelles), Roumanie (Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca), Pologne (Université de Wroclaw), Hongrie (Université de Szeged), Irlande (Univeristy College Cork), Espagne (Université de Grenade), Grèce (Université de Mer Egée), Brésil (Université Fédérale de Rio de Janeiro), Sénégal (Université Cheikh Anta Diop à Dakar)

GOALS : Lille (France), Lisbonne (Portugal), Vilnius (Lituanie), Torun (Pologne), Differdange (Luxembourg).

S-DISCO : Gdansk (Pologne), Gand (Belgique), Groningue (Pays-Bas)

EMMaH : Hambourg (Allemagne), Porto (Portugal), Taipei (Taïwan)

Les stages peuvent être effectués partout en Europe principalement et dans le monde, ces lieux peuvent donc évoluer en fonction des situations durant l'exécution du contrat.

Nombre d'étudiants éligibles

Les années de démarrage de chaque Master Erasmus Mundus n'étant pas les mêmes, nous pouvons partir sur les estimations que vous trouverez ci-dessous. Ces chiffres peuvent bien sûr être amenés à évoluer dépendamment de la reconduction de la labélisation Erasmus Mundus pour chaque Master.

Pour l'année universitaire 2026-2027 :
Entre 150 et 250 étudiants pour l'ensemble des Masters Erasmus Mundus

Pour l'année universitaire 2027-2028 :
Entre 200 et 350 étudiants pour l'ensemble des Masters Erasmus Mundus

Pour l'année universitaire 2028-2029 :
Entre 200 et 350 étudiants pour l'ensemble des Masters Erasmus Mundus

Pour l'année universitaire 2029-2030 :
Entre 150 et 250 étudiants pour l'ensemble des Masters Erasmus Mundus.

Durée des mobilités

Les étudiants suivent tous leur Master sur deux ans. Ils ont besoin d'être assurés pendant toute la durée de leur Master, qu'ils soient à l'Université de Lille ou dans une autre université du consortium de leur Master.
Ils doivent être couverts avant leur départ du pays d'origine jusque deux (2) mois après la fin de leur cursus.

Les membres de la famille de l'étudiant doivent avoir la possibilité de souscrire au même contrat d'assurance, peu importe leur âge, mais à leurs propres frais.

La présente déclaration est faite à titre indicatif et non limitatif.

Durée :

La durée du contrat est fixée à 4 années, du 01.01.2027 au 31.12.2030.

Les assureurs renoncent à résilier tout ou partie du présent contrat après sinistre avant la fin d'une période de deux années d'assurance.
Pour les années suivantes, les assureurs auront la faculté de résilier le contrat si le montant des sinistres dépasse trois années de prime nette.

Echéance :

L'échéance est fixée au 1er Janvier de chaque année.

Effet de l'assurance :

L'assurance prend effet le 1er Septembre 2027 à 0H.

Forme du contrat :

Contrat groupe ouvert à aliments avec souscriptions directes.

Majoration de la prime :

Toute majoration de prime non liée à l'évolution du parc assuré devra être notifiée plus de six mois avant la date d'échéance.
En cas de refus de la majoration tarifaire par le souscripteur, les assureurs acceptent de prolonger le contrat pour une durée de six mois après l'échéance afin de permettre au souscripteur de respecter le formalisme requis en matière de renégociation.
Une prime sera alors appelée au prorata temporis sur les bases de l'ancien tarif.

Prime :

Les primes du contrat devant être payées selon les règlements administratifs en vigueur, les assureurs renoncent à suspendre les garanties ou à résilier le contrat si le retard de paiement est dû à la seule exécution des formalités administratives.

Résiliation :

Chaque partie peut résilier le contrat à l'échéance en prévenant l'autre par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de six mois au moins.

Risques garantis :

Frais médicaux
Assistance
Individuelle Accident
Responsabilité civile
Garanties Voyage
Garanties Bagages et Papiers.

Souscripteur :

Seul signataire et gestionnaire du contrat :

UNIVERSITE DE LILLE
42 Rue Paul Duez
59000 LILLE

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra.

Territorialité :

Monde entier.

PARTIE II : TABLEAU DES LIMITATIONS ET FRANCHISES

FRAIS MEDICAUX A 100% DES FRAIS REELS	
NATURE DES GARANTIES	**MONTANT DES GARANTIES**
HOSPITALISATION	
Hospitalisation chirurgicale (y compris transport en ambulance et avances sur frais d'hospitalisation)	100% des frais réels
Hospitalisation médicale (y compris avances sur frais d'hospitalisation)	100% des frais réels
Prise en charge hospitalière pour une hospitalisation de plus de 24 heures	Délivrée sous réserve d'accord médical, 24h/24
Honoraires et frais de séjour en hospitalisation liés à la maternité	100% des frais réels
Examens et soins médicaux inférieurs à 24 h pratiqués en établissement hospitalier	100% des frais réels
Hospitalisation pour trouble mentaux ou nerveux	100% des frais réels, limité à 20 jours par an
En France : forfait journalier et chambre particulière	100% des frais réels – 75 €/jour
Transport en véhicule sanitaire léger	100% des frais réels si hospitalisation pris en charge
MEDECINE GENERALE /PHARMACIE / OPTIQUE	
Consultations généralistes	100% des frais réels
Consultations spécialistes hors troubles mentaux ou nerveux	100% des frais réels
Consultations spécialistes pour troubles mentaux ou nerveux	100% des frais réels (à minima à hauteur de 5 séances par an)
Actes de petite chirurgie	100% des frais réels
Radiologie, imagerie médicale	100% des frais réels
Analyses médicales, travaux de laboratoire	100% des frais réels
Pharmacie	100% des frais réels
Kinésithérapie prescrite médicalement	100% des frais réels
Autres auxiliaires médicaux sur prescription médicale	100% des frais réels
Prothèses médicales et orthopédiques, appareillage, suite à accident caractérisé	100% des frais réels limité à 500 €/an
SANTE MENTALE	
Consultations spécialistes pour troubles mentaux ou nerveux	100% des frais réels (à minima à hauteur de 5 séances par an dans la limite de 80 € par séance)
DENTAIRE	
Soins dentaires suite à un accident	100% des frais réels
Soins dentaires ne faisant pas suite à un accident	100% des frais réels dans la limite de 1 000 € par an
PREVENTION	
Préservatifs	Jusqu'à 20 € par an
Vaccins prescrits médicalement	Jusqu'à 20 € par an
Vaccins obligatoires dans le pays d'accueil	Jusqu'à 100 € par an

NB : Les grossesses au stade de moins de 6 mois, au moment du départ du pays d'origine pour participer à l'action, ne sont pas exclues de la couverture.

Les troubles mentaux non permanents et non chroniques ne seront pas acceptés comme exclusions.

GARANTIES INDIVIDUELLE-ACCIDENT, ASSISTANCE, RC, VOYAGES ET BAGAGES ET PAPIERS	
NATURE DES GARANTIES	**MONTANT DES GARANTIES**
CAPITAL INVALIDITE PERMANENTE TOTALE OU PARTIELLE ACCIDENTELLE (Barème Européen – sans franchise) NB : la couverture ne doit pas être limitée à une invalidité directement imputable aux activités de l'étudiant entrant dans le cadre de ses études	
Pour une invalidité de 16% à 65% (inclus)	50 000 € x taux d'invalidité
Pour une invalidité de 66% à 80% (inclus)	80 000 € x taux d'invalidité
Pour une invalidité de 81% à 100% (inclus)	150 000 € x taux d'invalidité
DECES TOUTES CAUSES	
Couverture pendant toute la période de la garantie en cas de décès pour toute cause (suicide inclus) : Transport de la dépouille au lieu choisi par la famille du défunt / prise en charge des frais d'obsèques / Coût du cercueil	5000 € Monde Entier
ASSISTANCE RAPATRIEMENT – ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Transport médical d'urgence	Frais réels / monde entier
Envoi d'un médecin sur place	Frais réels / monde entier
Rapatriement vers le domicile	Frais réels/ monde entier et remboursement des frais de séjour déjà engagés par le bénéficiaire
Rapatriement de la dépouille en cas de décès	Frais réels/ monde entier
Accompagnement du défunt	Billet A/R pour un proche et prise en charge des frais de séjour (250 €/jour-maximum 3 jours/ monde entier)
Retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un parent	Frais réels / monde entier
Retour anticipé en cas de dommages graves au domicile	Frais réels / monde entier
Frais de recherche et de secours	A concurrence de 5 000 € monde entier
Présence de trois membres de la famille auprès de l'assuré hospitalisé / Prise en charge des frais de déplacement et d'hôtel d'un membre de la famille du bénéficiaire	250 €/jour-maximum 5 000 € /monde entier
Envoi de médicaments indispensables	Frais réels/ monde entier
Retour anticipé en cas de naissance prématuré d'un enfant	Frais réels / monde entier
Indemnité en cas de surréservation sur avion de ligne	50 € monde entier
Avance sur caution pénale	15 000 € hors pays de domicile de l'assuré
Assistance juridique (paiement d'honoraires)	5 000 € hors pays de domicile de l'assuré
Prise en charge des frais de prolongations de séjour de l'assuré	200 €/jour – maximum 2 000 € monde entier
Récupération du véhicule de l'assuré	Frais réels – France Métropolitaine
Assistance Informations :	
- **Services d'informations concernant les visas**	Informations et Services Hors pays de domicile de l'Assuré
- **Services d'informations concernant**	Informations et Services Hors pays de domicile de l'Assuré

les vaccinations	
- **Conseils médicaux**	Informations et Services Hors pays de domicile de l'Assuré
- **Transmission de messages**	Organisation du Service Hors pays de domicile de l'Assuré
- **Assistance passeport, pièces d'identité**	Organisation du Service Hors pays de domicile de l'Assuré
INCIDENT DE VOYAGE	
Retard d'avion, annulation de vol (franchise de 6 heures)	A concurrence de 200 € monde entier
Manquement de correspondance (franchise de 6 heures)	A concurrence de 200 € monde entier
Retard dans la livraison des bagages (franchise de 24heures)	A concurrence de 300 € monde entier
Avance de fonds	A concurrence de 5000 € monde entier
ASSISTANCE JURIDIQUE	
Informations juridiques, pratiques et administratives	Entretiens téléphoniques / échanges d'e-mails
Assistance juridique en cas de litige : conseil et prise en charge des frais de justice	Jusqu'à 16 000 € par année d'assurance
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE ET STAGES	
Dommages corporels	4 500 000 € monde entier hors pays de domicile de l'assuré
Dommages matériels et immatériels consécutifs	Jusqu'à 460 000 € par an dont 92 000 € pour les dommages immatériels - Franchise 75 €
Dommages matériels causés pendant le stage	Jusqu'à 12 000 € par an - Franchise 75 €
ASSURANCE BAGAGES / PERTE DE DOCUMENTS	
Perte, vol ou destruction des objets et effets personnels (bagages, vêtements, ordinateurs, tablettes, appareils photos et vidéos)	A concurrence de 2000€ par bénéficiaire
Vol ou perte de pièces d'identité (passeport, carte d'identité, …) et de billets de transports	100% des frais réels résultant directement de perte ou vol ou destruction de bagages

COVID-19

Remboursement à 100% des tests PCR, antigéniques et des vaccins reconnus par les autorités locales avec prescription médicale.

Remboursement à 100% des tests PCR et antigéniques, sans prescription médicale, limités à 5 par an.

Service de télé-consultation (médecine générale et psychologie) disponible 24/7 à minima en anglais.

Service de paiement en direct des frais d'hospitalisation.

Fait en un exemplaire original unique

A.....le.....

A Lille, le.....

Le candidat
(nom, prénom et qualité du signataire
+ cachet commercial)

Le Pouvoir Adjudicateur